

# Bergerac, le 12 juillet 2022.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale des sections de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, ouverte à tous les déclarants de récolte ayant revendiqué des vins à AOC Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Monbazillac, Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac en 2021 et à jour de leurs cotisations, se tiendra le :

Assemblée Générale des sections de l'ODG SECTIONS des AOC Bergerac/Côtes de Bergerac-Monbazillac-Montravel-Pécharmant-Rosette-Saussignac - IGP Périgord

# Vendredi 29 juillet 2022 à 8h30 (1) Salle des Fêtes de Monbazillac

Exceptionnellement cette année, une section tiendra son AG à une date séparée : AOC Côtes de Duras le lundi 18 juillet et sera convoquée par courrier séparé.

Cette réunion a pour principal objectif de fixer les conditions de production annuelles et les cotisations pour la campagne 2022/2023.

Le document ci-joint est indispensable pour émarger dans chacune des sections auxquelles vous adhérez (l'information est précisée sur le

Présentez-vous **avec** ce document à l'émargement à partir de **8h15** ; vous pouvez aussi l'utiliser pour donner votre pouvoir à un autre producteur de la même section.

# Ordre du Jour:

- Adoption du compte rendu du 28 juillet 2021.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2022, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2022.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2022/2023, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section (voir modalités au
- Actualités nationales et locales.
- Questions diverses.

En vous remerciant pour votre engagement pour les AOC du Bergeracois, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Organisme de défense et de gestion

#### AOC

Bergerac Côtes de Bergerac Côtes de Duras Monbazillac Montravel Côtes de Montravel Haut-Montravel Pécharmant Rosette Saussignac

IGP Périgord

100% Sud-Ouest France

Pôle Viticole • ZA Vallade sud 24112 BERGERAC cedex T 05 53 24 71 77 contact@fvbd.fr

Association loi 1901 W241000367 Siret 402 598 908 000 26 ODG CNV 2007/75-2

#### PJ/1 document d'émargement-pouvoir

(1) : Conformément à l'article 11 des statuts, si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée générale est convoquée le même jour à 9h00 et délibère quel que soit le nombre de participants.

www.fvbd.fr

Pour le Conseil d'Administration, le Président, Eric CHADOURNE.

# Modalités diverses

## Documents de l'AG:

Les différents documents de l'AG sont disponibles sur le site internet de la FVBD, en particulier le compte-rendu de l'AG 2021.

### Renouvellement des comités de section :

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecter. Dans d'autre cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2022	2023	2024	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	11	8	11	30	22	8	48	32	16	-18	-10	-8
Monbazillac	8	8	8	24	17	7	24	16	8	0	+1	-1
Montravel	5	2	5	12	11	1	15	10	5	-3	+1	-4
Pécharmant	3	3	2	8	7	1	9	6	3	-1	+1	-2
Rosette	2	0	1	3	3	0	6	6	0	-3	-3	0
Saussignac	4	2	3	9	9	0	9	8	1	0	+1	-1
IGP												
Périgord	2	1	3	6	3	3	9	8	1	-3	-5	+2

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

## Elections des administrateurs :

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de l'AG de la FVBD en janvier 2023.